

N°34

# VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le vingt juin, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

### Présents

Stéphane BLANCHET, Jean-Pierre LABORDE, Elsa WANLIN, Mathieu GRAMFORT, Najat MABCHOUR, Bernard PORTEL, Jean-François BAILLON, Franciane MANDRET, Ali JIAR, Tan TRAN, Patrice ADOLPHE, Nathalie BAYON, Laurent CHANTRELLE, Gisela CHAUVET, Danièle ROUSSEL, Dominique MERIGUET, Maurice GEBAUER, Isabelle BARITAUD (jusqu'à 23h30), Fatou SAGNA, Alphiline LOCKO (jusqu'à 00h10), Vincent WOUTERS, Thoraya AMRANI, Jean-Louis DAUVET, Gilles BOITTE, Mériem BENAMMOUR, Jean-François BACON, Philippe GEFFROY, Ornella EVANGELISTA (jusqu'à 23h40), Bénédicte CHAUVELOT

### Excusés ayant donné procuration

Lakhdar FEMMAMI	donne procuration à	Nathalie BAYON
Eléonore ACHETSAMIN	donne procuration à	Maurice GEBAUER
Véronique MOREIRA	donne procuration à	Thoraya AMRANI
Robert WATTEZ	donne procuration à	Elsa WANLIN
Dalila ARAB	donne procuration à	Jean-François BAILLON
Mireille SAKI	donne procuration à	Bernard PORTEL
Stéphane GATIGNON	donne procuration à	Stéphane BLANCHET
Brigitte BERNEX	donne procuration à	Jean-François BACON
Nicole VALEANU	donne procuration à	Jean-Louis DAUVET
Clémentine AUTAIN	donne procuration à	Gilles BOITTE
Charles CHICOT	donne procuration à	Laurent CHANTRELLE
Patrice SINAUD	donne procuration à	Philippe GEFFROY
Aysun CEYLAN	donne procuration à	Jean-Pierre LABORDE
Abdillah IBRAHIM	donne procuration à	Tan TRAN
Isabelle BARITAUD	donne procuration à partir de 23h30 à	Mathieu GRAMFORT
Alphiline LOCKO	donne procuration à partir de 00h10 à	Fatou SAGNA

### Absents

Alcanjero-Rocha TAVARES, Alex DUVALLON, Mme Evangelista (à partir de 23h40)

M. Wouters est désigné secrétaire de séance

Matière : Urbanisme – rénovation urbaine

Service émetteur : Urbanisme

**Objet : ZAC Sevrans Terre d'Avenir : avis du Conseil Municipal de Sevrans sur le dossier de création de la ZAC.**

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.311-1 et suivants, R.102-3 et R.311-1 et suivants ;

**VU** la délibération n° 2016-CA-18 du conseil d'administration de l'EPA Plaine de France du 14 octobre 2016 approuvant le principe d'une prise d'initiative de l'EPA Plaine de France sur une opération d'aménagement projetée sur le territoire de la commune de Sevrans, dénommée "Sevrans Terre d'Avenir" ;

**VU** la délibération n° 2016-CA-20 du conseil d'administration de l'EPA Plaine de France du 23 décembre 2016, approuvant les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement dite "Sevrans Terre d'Avenir" ainsi que les modalités de la concertation préalable à la création d'une ou plusieurs zone(s) d'aménagement concerté sur le périmètre de cette opération ;

**VU** le décret n°2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'Etablissement Public Grand Paris Aménagement et abrogeant le décret n° 2002-623 du 15 avril 2002 relatif à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, notamment son article 8 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2016 relative à l'approbation du Traité de partenariat avec l'EPA Plaine de France pour la configuration et la conduite de la phase opérationnelle du projet "Sevrans Terre d'Avenir" et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit traité ;

**VU** le décret n°2016-1915 du 27 décembre 2016 portant dissolution de l'Etablissement Public de la Plaine de France et transfert de ses droits et obligations à l'Etablissement Public Grand Paris Aménagement ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration de Grand Paris Aménagement du 11 mars 2019 portant sur la fin de la concertation préalable à la création à la ZAC Sevrans Terre d'Avenir Centre-Ville Montceuleux, approuvant les conclusions du rapport relatif à la concertation préalable et approuvant le dossier de création de la ZAC;

**VU** la délibération du Conseil de Territoire de Paris Terre d'Envol en date du 24 juin 2019 relatif à l'avis "favorable" de l'établissement public sur le dossier de création de ZAC,

**VU** le bilan de la concertation

**VU** le dossier de création de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir

**CONDIDERANT** que la ville de Sevrans a pour ambition d'inscrire son territoire dans la dynamique du Grand Paris, en le revitalisant sur les plans économique et urbain, tout en maîtrisant son développement, notamment au regard de la nécessité de satisfaire aux besoins de sa population en matière services publics et de restaurer et valoriser les espaces naturels.

**CONSIDERANT** que l'opération de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir Centre-Ville- Montceuleux fait écho aux orientations du Contrat de Développement Territorial Est Seine-Saint-Denis, du Plan d'Aménagement et de Développement Durable et des Orientations Particulières d'Aménagement du Plan Local d'Urbanisme révisé en 2015, du Schéma Directeur Sevrans, Terre d'Avenir et du Traité de Partenariat pour sa mise en œuvre de 2016.

**CONSIDERANT** que le projet de ZAC et en particulier celui de Terre d'Eaux permettent la mise en œuvre de la volonté municipale quant à la création d'un arc paysager et d'une continuité écologique entre les grands espaces ouverts et naturels de l'Est de la Seine-Saint-Denis : Parc du Sausset, Site Montceuleux, Parc Forestier de la Poudrerie, Canal de l'Ourcq, Forêt de Bondy.

**CONSIDERANT** la volonté municipale de remettre l'eau au coeur de son territoire tout en assurant sa gestion vertueuse.

**CONSIDERANT** que le projet Terre d'Eaux vise à la mise en œuvre de la volonté municipale de créer un pôle sport - nature - santé et loisir et d'instituer un fort lien avec le monde éducatif et



SEVRAN-COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 241

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/06/2019

Objet : D00034 - ZAC Sevrans Terre d'Avenir : avis du Conseil Municipal de Sevrans sur le dossier de création de la ZAC

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Date de télétransmission : 04/07/2019 Agent de transmission : Eric MANFREDI

Acte : 034 - URBA - 01 - Avis dossier de création v2-2.pdf

Annexes :

1 - 034 - URBA - 02 - Avis PPA ZAC VF.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 093 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 093-219300712-20190627-241-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/07/2019